



Référence du dossier : BAV-052.1-00006/00006

Informations générales

Date : 31.05.2016

Processus de Zurich

Les ministres des transports des pays alpins se réunissent régulièrement depuis 2001 afin de discuter les questions de sécurité, de systèmes de régulation du trafic et de politique de transfert. La première rencontre avait été suggérée par la Suisse après une série d'accidents graves dans les tunnels routiers des Alpes.

L'élément déclencheur de la première rencontre avait été un accident de camion qui avait provoqué un incendie dans le tunnel routier du Saint-Gothard. La « Déclaration de Zurich » avait été adoptée à cette occasion afin d'augmenter la sécurité du trafic routier. Elle a débouché sur une meilleure coordination et sur une harmonisation des standards techniques. Entre-temps, l'ordre du jour des rencontres a été complété par les systèmes de gestion du trafic et le transfert du transport de marchandises sur le rail. De plus, l'information sur les accidents et autres dérangements du trafic de transit s'est notablement améliorée, et la sécurité des tunnels a été perfectionnée. Depuis 2012, un groupe de travail analyse aussi l'impact écologique du trafic routier de marchandises.

Pour la Suisse, le « Processus de Zurich » est une plate-forme appropriée, pour faire avancer la politique de transfert avec les autres pays alpins.

L'Allemagne, l'Autriche, la France, l'Italie, le Liechtenstein, la Slovénie et la Suisse en sont membres. Un représentant de la Commission Européenne y est observateur permanent et un représentant de la Convention alpine y siège en tant qu'invité. La présidence change tous les deux ou trois ans : cette année, la Slovénie passe le relais à l'Italie.

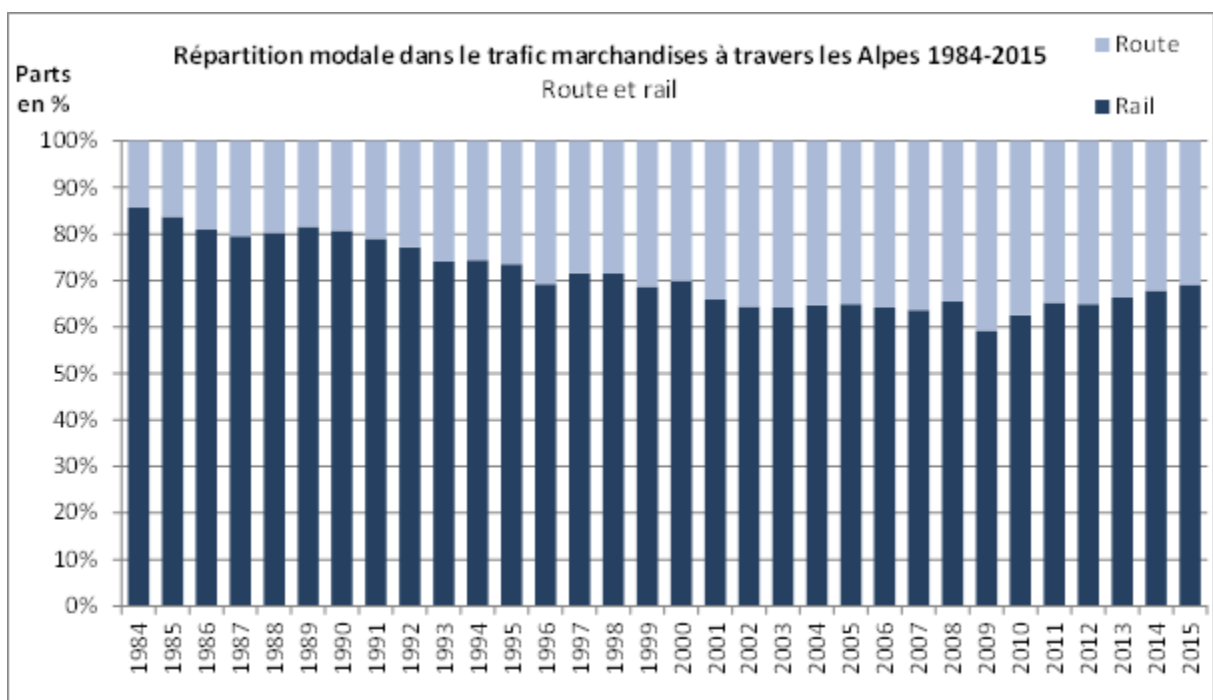
En Suisse, des progrès considérables ont été faits depuis l'introduction de la Redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations (RPLP) en 2001 :

- Le nombre de courses de camions à travers les Alpes suisses a reculé de plus de 1,4 million de véhicules à environ 1 million (en 2015), soit une réduction d'environ 28 %.



Aktenzeichen: BAV-052.1-00006/00006

- La part de marché du rail en fret transalpin a augmenté en Suisse jusqu'à 69 % (en 2015). Par comparaison : la France atteint 9,1 % et l'Autriche 31,4 % (en 2014).
- Le nombre de moteurs propres s'est nettement accru et les émissions de polluants atmosphériques du trafic lourd ont diminué grâce au système d'incitations de la RPLP : depuis 2003, les oxydes d'azote ont enregistré une réduction de plus de 40 % et les poussières fines de plus de 50 %.



Complément d'informations :

Plate-forme « Processus de Zurich » : www.zuerich-prozess.org

Gestion des événements : www.acrossthealps.eu

Politique de transfert : [Dossier sur le site Internet de l'OFT](#)

Précisions :

Office fédéral des transports, Information

058 462 36 43

presse@bav.admin.ch